

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 MARS 2020

Délibération : **2020-03- 27**
OBJET : **CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**
Nomenclature : **8.8.6**

<p>En exercice : 29</p> <p>Présents : 26</p> <p>Pouvoirs : 3</p> <p>Absents : 0</p> <p>Votants : 29</p> <p>Délibération comportant :</p> <p>Annexe : 21-Annexe charte strategie DD.pdf</p>	<p>Le deux mars deux mille vingt à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt et un février deux mille vingt s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.</p> <p>Les membres présents en séance : Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Elisabeth VENTROUX, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC, Hélène JALIN</p> <p>Les membres ayant donné un pouvoir : Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Valérie ROBERT, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Jean-Claude SALAU,</p>
---	---

Rapporteur : Florence CABRESIN

La Communauté de communes d'Erdre et Gesvres a mis en place une politique publique de développement durable reposant sur deux documents stratégiques : l'Agenda 21 approuvé en 2013 et le Plan Climat Energie Territorial (PCET) approuvé en 2014.

L'évolution du contexte juridique, résultant notamment de la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte, a conduit les élus à décider de s'engager dans une nouvelle stratégie en 2017. Il a été décidé de coupler les démarches d'élaboration du nouveau PCAET (document réglementaire obligatoire) qui vise à lutter contre le changement climatique, avec la nouvelle stratégie de Développement Durable (démarche volontaire) en intégrant les Objectifs internationaux de Développement Durable (ODD) définis au niveau mondial en 2015 par l'ONU (Organisation des Nations Unies). Le PCAET constitue le volet « air – énergie – climat » de la stratégie de Développement Durable.

L'élaboration de la stratégie de développement durable s'est faite de manière concertée de 2017 à 2019, avec des ateliers puis des réunions de co-construction des actions regroupant des partenaires, acteurs du territoire, élus, agents et membres de la société civile.

Adoptée à l'unanimité en Conseil communautaire de décembre 2019, la nouvelle stratégie se décline en 7 axes, 22 objectifs plus 1 axe transversal sur la gouvernance, le suivi et l'évaluation (axe n°8).

Dans ce cadre, il a été décidé en Conseil communautaire, de signer une charte d'engagement avec les communes, pour la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie de Développement Durable.

La stratégie territoriale de développement durable comprend 39 fiches actions. Le but est de construire une feuille de route collective dans laquelle chacune des parties prenantes est impliquée dans sa mise en œuvre, selon ses domaines de compétences et sur la base du volontariat.

Il s'agit bien d'une stratégie territoriale à mettre en œuvre en coresponsabilité avec les communes, en intégrant l'ensemble des actions déjà initiées par les communes en faveur du développement durable ainsi que les nouvelles actions de la stratégie de développement durable sur lesquelles elles souhaitent volontairement s'engager. Chaque commune choisit parmi les 39 actions, celles auxquelles elle souhaite être associée. Elle n'a pas l'obligation de s'engager sur l'ensemble des actions de la Stratégie de Développement Durable.

La Communauté de communes d'Erdre et Gesvres s'engage à :

- Animer la dynamique territoriale autour de la Stratégie de Développement Durable,
- Organiser la gouvernance et assurer le suivi et l'évaluation de la Stratégie de Développement Durable,
- Mettre en œuvre les actions de la stratégie de développement durable relevant de sa compétence,
- Accompagner les communes, les partenaires et porteurs de projets dans la mise en œuvre de la Stratégie territoriale de Développement Durable.

La Commune s'engage à :

- Participer à la gouvernance de la stratégie de Développement Durable,
- Participer aux instances de pilotage et suivi de la Stratégie de Développement Durable et transmettre les données de suivi à la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres,
- Mettre en œuvre les actions de la Stratégie de Développement Durable relevant directement de sa compétence, ainsi que toutes autres actions sur lesquelles elle souhaite volontairement s'engager.

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette charte d'engagement pour la mise en œuvre et le suivi de la stratégie de développement durable et à autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 2 mars 2020
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20200302-2020-03-27-DE
Date de télétransmission : 05/03/2020
Date de réception préfecture : 05/03/2020